

Colloque de Lomé : les juges africains face aux États

Administrateur LJDP — 29 October 2026 — 3 min de lecture



Colloque_CDP

Le Colloque international de Lomé se tient les 29 et 30 octobre 2026 à l'Université de Lomé. Organisée par le Centre de Droit Public, cette rencontre examine les pouvoirs des juridictions régionales face à la souveraineté des États. Les changements constitutionnels et la protection des droits de l'homme occupent une place centrale dans les débats.

L'Université de Lomé accueille, les 29 et 30 octobre 2026, un colloque international consacré aux juridictions régionales africaines. Organisée par le Centre de Droit Public (CDP), cette rencontre réunit la communauté scientifique autour des enjeux constitutionnels contemporains.

Le thème officiel porte sur les juridictions régionales de protection des droits de l'homme. Il examine leurs rapports avec l'État de droit, le contrôle des changements constitutionnels et la souveraineté des États. Les échanges se déroulent à l'Université de Lomé, notamment à l'auditorium de sa Présidence.

Les juges régionaux face à la souveraineté des États

La Cour de justice de la CEDEAO et la Cour africaine des droits de l'homme occupent une place importante dans cette réflexion. Ces juridictions veillent au respect des engagements régionaux et à la protection des droits

fondamentaux. Cependant, leurs interventions peuvent susciter des tensions lorsqu'elles concernent les choix constitutionnels des États.

Les participants examineront les limites des compétences juridictionnelles, l'autorité des décisions et leur exécution. Ils aborderont également les risques d'ingérence et les garanties contre les violations des droits fondamentaux. La question de la marge nationale d'appréciation pourrait également nourrir les échanges.

Une interrogation traverse ces débats. Jusqu'où un juge régional peut-il contrôler un changement constitutionnel sans se substituer aux institutions nationales ? Cette question concerne directement les rapports entre souveraineté populaire, justice communautaire et protection des citoyens.

Le cas togolais et les changements constitutionnels

Le contexte institutionnel togolais donne une résonance particulière au Colloque international de Lomé. La Constitution promulguée le 6 mai 2024 a instauré la Ve République. Elle a notamment introduit la fonction de Président du Conseil et réorganisé les institutions.

Cette réforme a suscité des discussions sur les procédures constitutionnelles et les engagements régionaux du Togo. Le contrôle des changements constitutionnels constitue ainsi un enjeu juridique majeur. Il interroge les compétences respectives du juge constitutionnel national et des juridictions communautaires.

Le professeur Dodzi Komla Kokoroko, constitutionnaliste et ancien président de l'Université de Lomé, représente une figure importante du débat juridique togolais. Son expérience universitaire et gouvernementale illustre les relations entre droit constitutionnel, institutions publiques et souveraineté nationale. Sa participation au programme du colloque reste toutefois à confirmer.

Les expériences du Sénégal, du Bénin et de la Guinée offrent également des perspectives comparatives. Elles permettent d'examiner différentes trajectoires constitutionnelles et leurs implications pour l'État de droit.

Quelles perspectives pour la justice régionale africaine ?

Le Colloque international de Lomé ouvre également une réflexion sur l'avenir des juridictions régionales. Les discussions pourront porter sur leur efficacité, leur indépendance et l'application de leurs décisions. Les

perspectives de réforme des mécanismes africains de protection des droits humains figurent parmi les questions pertinentes.

L'enjeu consiste à rechercher un équilibre entre les engagements internationaux des États et leurs compétences constitutionnelles. La protection des droits fondamentaux demeure une exigence essentielle de cet équilibre.

À travers cette initiative, l'Université de Lomé contribue au dialogue scientifique sur les institutions africaines. Les travaux des 29 et 30 octobre pourraient enrichir les réflexions sur l'évolution de la justice régionale.

Source : <https://www.lejournalduphoenix.com/article/colloque-de-lome-les-juges-africains-face-aux-etats> — Le Journal du Phoenix